



Avis d'Appel d'Offres National Simplifié

Monsieur le Directeur de l'Institut Supérieur d'enseignements Technologiques, lance au nom et pour le compte de l'Institut Supérieur d'enseignements Technologiques, le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de la réalisation des travaux de **Construction des dalles en Béton et Ombrière pour le matériel agricole**, tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

15. Les entrepreneurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS en deux exemplaires (un original et une copie), et de la déposer sous plis fermé au siège de la CIMAC - ISET, au plus tard le **29/05/2018 à 09 :30**. Les formulaires sont disponibles au niveau du secrétariat de la CIMAC/ISET.
16. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la CIMAC de l'Institut Supérieur d'enseignements Technologiques, Offre relative aux travaux de **Construction des dalles en Béton et Ombrière pour le matériel agricole**, à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».
17. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le **29/05/2018 à 10 :00 à l'ISET-Rosso**. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
18. Les candidats qui ont retiré le dossier sont invités à la séance d'information et/ou de visite des lieux organisée le **24/05/2018 à 11 :00 au siège de la CIMAC/ISET - Rosso**³.
19. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le **25/05/2018**.
20. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
 - ix. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - x. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires,
 - xi. Qualification du personnel clé et planning d'exécution,
 - xii. Montant corrigé de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugé satisfaisante.
21. La Commission,
 - v. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'AONS et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - vi. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

L'Ordonnateur : Signature

³ A insérer lorsqu'une visite de site ou des clarifications sont jugées indispensables. La date proposée devra être antérieure d'au moins quatre jours ouvrables par rapport à la date limite de dépôt des offres.